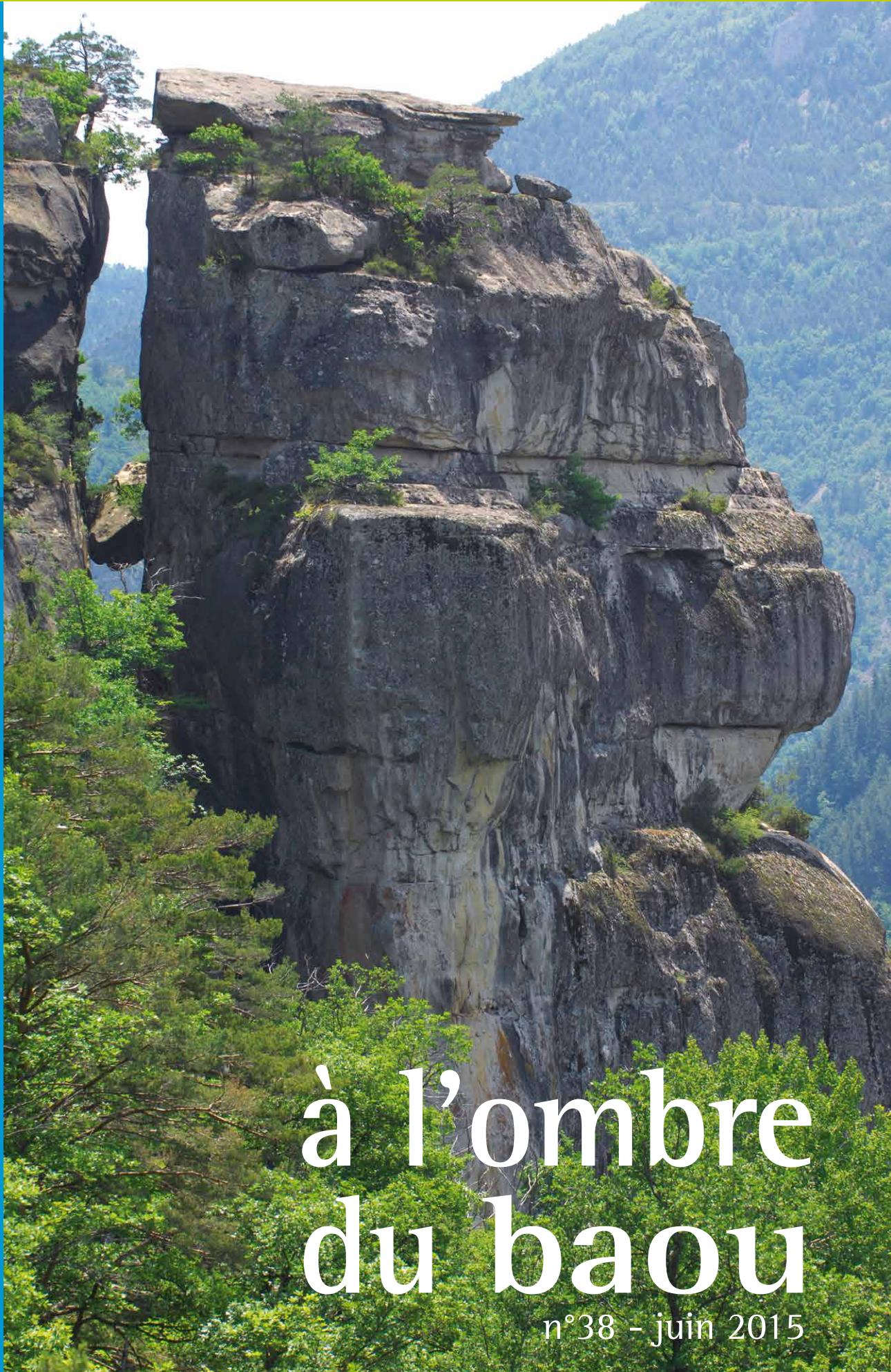


SOMMAIRE

Le mot du Maire	→ 2
Conseil d'Etat	→ 2
Station-service	→ 2
La Respelido	→ 3
Budgets 2015	→ 4
Annot à Bloc	→ 6
Tourisme	→ 7
Pentecôte 2015	→ 8
Tour de France	→ 9
Infos diverses	→ 10
Conseil municipal	→ 11
Vie de la Cité	→ 12



n°38 - juin 2015



Annotaines, Annotains, chers amis

Comme vous vous en doutez et traditionnellement, ce numéro sera particulièrement consacré à vous exposer les budgets de notre commune et la fiscalité qui en découle.

Je vous invite donc à trouver dans les pages intérieures les grandes lignes de ce budget primitif ainsi que les investissements programmés.

Je m'en tiendrai au principal, à savoir une année encore où nous n'avons pas augmenté les impôts locaux malgré les baisses des dotations de l'Etat et la diminution des aides et subventions de

nos collectivités de rattachement qui sont le Conseil Régional et le Conseil Départemental nouvellement installé.

Vous trouverez également dans ce numéro un aperçu des animations qui seront présentées par notre Office de Tourisme au cours de la saison qui s'ouvre à nous, pour le plaisir de nos visiteurs mais aussi de nos concitoyens en rappelant que l'évènement majeur de cette saison sera le passage du Tour de France dans notre cité le 22 juillet.

Certains esprits chagrin diront que parler de festivités dans les périodes de crise

que nous connaissons peut paraître paradoxal. Pourtant, ce serait oublier l'impact des retombées économiques et conviviales qu'entraînent ces animations.

J'espère de tout cœur que vous trouverez dans ce numéro les informations que tout citoyen est en droit d'attendre de son équipe municipale et vous assure, chers amis annotains, de mes sentiments les plus cordiaux.

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



Le Conseil d'Etat a tranché

Au lendemain des dernières élections municipales de mars 2014, où la liste « Annot 2014 : en confiance pour l'avenir » conduite par Jean Ballester remportait la majorité des sièges (12 contre 3 pour la « Liste pour Annot »), un recours en annulation a été déposé par M. Philippe Rigault auprès du Tribunal Administratif de Marseille, au motif d'une nuance politique erronée attribuée à sa liste (divers gauche).

Ce recours a une première fois été rejeté par le Tribunal Administratif en juin 2014, mais M. Rigault a souhaité poursuivre sa démarche en interjetant un appel en annulation de la décision du Tribunal Administratif auprès du Conseil d'Etat.

Ce dernier vient de rendre son jugement le 17 avril dernier en rejetant l'appel de M. Rigault.

L'équipe municipale élue en mars 2014 est donc maintenue, et les décisions du Tribunal Administratif et du Conseil d'Etat viennent confirmer qu'à Annot, les nuances politiques n'ont aucune influence sur ce scrutin local que sont les élections municipales : seule compte aux yeux des électeurs la volonté des candidats de travailler pour Annot et les Annotains.



Station-service : on avance...

Comme vous le savez déjà, suite à la fermeture de la station-service Oprandi il y a quelques mois, la Municipalité n'a eu de cesse de trouver une solution pour qu'une station-service puisse ouvrir dans le village ; un établissement de ce type étant encore exploité sur la commune à Rouaine, la municipalité ne pouvait pas prendre en charge l'installation et l'exploitation d'une nouvelle station.

La société VERALPES, exploitante de l'InterMarché, a proposé d'ouvrir une telle activité mais avait besoin de déplacer son parking sur le terrain limitrophe appartenant à la famille Andréolis. Après une phase de négociation avec la famille, celle-ci a accepté de signer un bail de location avec la municipalité afin que l'opération puisse se réaliser dans les plus brefs délais. Ce bail de 30 ans contient des conditions imposées par les propriétaires, comme l'obligation pour la commune de conserver ces terrains en zone NA, l'obligation de conserver la haie d'arbustes existante, que ce nouveau parking ne devienne pas une aire de camping-car... En résumé, rien de plus que des conditions normales qui garantissent au propriétaire que son voisinage ne va pas se transformer en zone industrielle et que sa tranquillité sera garantie.

Le Conseil Municipal du 15 juin a donné l'autorisation au Maire pour signer ce bail ; l'opposition municipale s'est quant à elle opposée à cette signature, arguant du fait qu'il aurait fallu à la place entamer une procédure d'expropriation. Une telle procédure durant en général une bonne dizaine d'années, nous vous laisserons apprécier...

Une fois les travaux terminés, la Mairie mettra ce nouveau parking à disposition d'InterMarché moyennant un loyer qui intégrera les frais engagés.



Histoire d'un patrimoine communal très récent

En février 2001, juste avant les élections de mars, le Conseil Municipal d'alors a décidé de prendre en charge via un bail emphytéotique la propriété dite « La Respelido ». Elle signe donc ce bail avec le propriétaire (l'association des Eclaireuses Eclaireurs de France) pour un loyer annuel de 80 000 FF (12 195 €) pour une durée de 25 ans, avec l'obligation pour la Mairie de rénover et d'entretenir cet ensemble (y compris l'entretien généralement assuré par le propriétaire). Un projet Européen de résidences de vacances était prévu ; projet qui s'est très rapidement arrêté faute de financements.

Peu après la première élection de la liste conduite par Jean Ballester en mars 2001, l'association des Eclaireuses Eclaireurs de France fait savoir à la municipalité qu'un promoteur est intéressé pour acheter la propriété afin de la transformer en appartements. Le Conseil Municipal donne alors son aval pour que le bail emphytéotique soit annulé et que la vente puisse se faire, bien contente de ne plus avoir à assumer l'entretien de ce bâtiment ! La seule condition préalable posée par la municipalité étant que la commune puisse acheter les terrains permettant la création d'un nouveau parking et la réalisation d'une route afin de désenclaver le cimetière et les habitations en amont de ce quartier ; le promoteur quant à lui achetait le bâtiment, le terrain avec la piscine et sa maisonnette, ainsi que la maison aux volets bleus.

Malheureusement, les discussions avec le promoteur n'ont pu aboutir, celui-ci voulant vendre les terrains plus chers que la totalité de la propriété ! La municipalité a donc fait valoir son droit de préemption et est devenue propriétaire de « La Respelido ».

Voilà donc retracés les faits, véritables et vérifiables, qui ont conduit à ce que cet ensemble intègre le parc immobilier de la commune d'Annot. En 2004, si le promoteur n'avait pas été aussi gourmand, « la Respelido » n'aurait jamais été la propriété de la commune.

Quelle surprise alors d'entendre aujourd'hui, sur la place publique, que la municipalité veut dilapider une partie de son patrimoine historique, presque ancestral !

Depuis 2004, la Mairie n'a eu cesse de chercher des pistes pour réhabiliter cette propriété, qui a été présentée à cet effet à pas moins d'une dizaine de repreneurs potentiels :

- L'association Perce Neige
- Le Diocèse, pour une maison de retraite pour les prêtres
- Plusieurs promoteurs spécialisés dans les maisons de retraite
- Plusieurs promoteurs spécialisés dans les habitations de vacances
- Un promoteur pour la création d'appartements en résidence principale
- Une association caritative
- Un investisseur privé qui a présenté un projet de création d'un hôtel 5*luxe

Cette dernière tentative a fait front à une telle opposition et lever de boucliers de la part de certains vociférateurs, que le porteur du projet (un étranger) s'en est allé, et a préféré investir ailleurs qu'à Annot les 4 millions d'euros qui étaient initialement prévus, nous laissant sur les bras notre magnifique patrimoine, et emportant avec lui des retombées évidentes pour notre village, comme par exemple la création de 25 emplois directs et indirects au minimum.

Quel dommage, et quelle belle occasion ratée à cause d'une poignée d'irresponsables... ou doux rêveurs.

Pour votre parfaite information, nous nous devons aussi d'expliquer que durant les deux derniers mandats écoulés, et parallèlement aux recherches de repreneurs potentiels, la Mairie a donné carte blanche à un ancien conseiller municipal qui voulait créer une école d'art monumental dans ces lieux.

Force est de constater qu'à ce jour et au bout de 12 ans, pas le moindre début de commencement de dossier concret n'a été élaboré ou simplement réfléchi ou présenté ! Une fois de plus à Annot, les adeptes du « y'a qu'à, faut qu'on » n'ont pour le moment pas trouvé beaucoup d'idées concrètes et réalisables pour que ce bâtiment vive...

Alors, plutôt que de continuer à entretenir tant bien que mal ce patrimoine avec les frais que cela implique pour la collectivité, la majorité municipale a décidé de mettre en vente ce qui pouvait encore l'être : la maison aux volets bleus (Place des Valasses) et la maisonnette à côté de la piscine.

Ces deux lots sont totalement indépendants du bâtiment principal. Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour ces ensembles et ont porté leur candidature dans le but de les transformer en résidence principale ; nous avons même une demande formulée par une entreprise afin de s'installer à Annot.

Au final, que tous les Annotains soient rassurés : aucune personne intéressée ne compte démonter ces deux maisons pour les transporter hors d'Annot !

Ce patrimoine immobilier restera bel et bien à Annot, même si la Mairie s'en sépare pour qu'enfin il revive...



Le Conseil municipal a validé les lignes budgétaires

Les 4 budgets de la commune ont été votés lors du conseil municipal du 13 avril 2015. Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Budget général (11 pour, 3 contre)	2 414 146,98 €	1 974 700,24 €
Budget eau et assainissement (11 pour, 3 abstentions)	326 559,26 €	257 475,06 €
Budget des pompes funèbres (unanimité)	35 990,00 €	34 120,67 €
Budget du lotissement « La Ribièvre » (unanimité)	58 880,00 €	58 880,00 €

Le budget général se caractérise par une fiscalité inchangée avec les taux des 4 taxes locales qui n'augmentent pas malgré une baisse significative à hauteur de 10 % de la dotation forfaitaire de l'état (361 610,00 € notifiés pour 2015 au lieu de 400 943,00 € en 2014, soit un manque à gagner de 39 333,00 €).

À l'heure où nombre de collectivités font le choix de faire peser sur le contribuable le coût du désengagement de l'état, la commune d'Annot dispose, grâce à une gestion rigoureuse, de marges de manœuvre suffisantes pour éviter de pénaliser les foyers fiscaux et les entreprises déjà durement éprouvées dans un contexte général de plus en plus difficile.

	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	20.74 %	330 388,00 €
Taxe foncière bâtie	30.55 %	395 012,00 €
Taxe foncière non bâtie	94.37%	10 947,00 €
Contribution foncière des entreprises	23.85 %	66 685,00 €
TOTAL (11 pour, 3 abstentions)		803 032,00 €

Ce budget prévoit principalement les opérations suivantes :

- aménagement des locaux pour les professionnels de santé et les services (ADMR, CMS du Conseil Départemental, Perception) ainsi que des appartements adaptés pour les seniors dans le bâtiment du campus Européen Platon devenu propriété de la commune depuis décembre 2014
- aménagement d'une maison des arts et traditions populaires dans la bastide Brun à la Croix Romane
- études pour un complément d'aménagement du secteur de Vérimande : passerelle sur la Vaïre, réhabilitation de la piscine, jardins d'enfants, équipements sportifs et chaufferie bois
- étude d'un programme pluriannuel d'investissement sur la voirie notamment dans le centre ancien
- reconstruction de l'escalier de la maison Vauquelin qui permet d'accéder à la salle de danse et réfection de la toiture
- création d'une aire de stockage et de broyage des déchets verts après le viaduc de la Beête, au départ du chemin d'Argenton
- réaménagement de la place du Revelin suite aux travaux d'assainissement
- réaménagement du carrefour de la Croix Romane
- reprise du revêtement devant la gendarmerie et au niveau du carrefour de la Gavotte
- création d'un nouveau parking qui permettra l'installation de pompes à essence sur l'actuel parking d'Intermarché
- réhabilitation du local technique du Coulet (façade, toiture, aménagement intérieur)
- achèvement de la reconstruction du mur du parc de la Respelido et réfection de la grande salle

A noter, qu'après plusieurs années de discussions, ERDF a engagé l'enfouissement de la ligne « moyenne tension » qui traverse encore le village d'Annot en aérien. Cet enfouissement dissimulera cette ligne du quartier « Les Scaffarels » jusqu'au lotissement des Gueïnes.

Parallèlement à ce chantier, le SDE04 (Syndicat d'Energie des AHP) en partenariat avec le SIERT (Syndicat Intercommunal d'Energie et Réseaux Télécom) d'Annot/Entrevaux procèderont à l'enfouissement (dernière tranche) des câbles EDF, Orange et éclairage public du quartier du Clos de Platel.



Ces deux chantiers, qui se dérouleront sur deux mois environ, vont inmanquablement créer des nuisances sonores et quelques désagréments au niveau de la circulation. Compte tenu de l'importance de ces travaux pour l'agrément de tous, nous sommes convaincus que vous saurez faire preuve de la patience et de la compréhension nécessaires.

Pour 2015, les dépenses de la commune continueront, en cohérence avec les années précédentes, à privilégier les services à la population, les voies, espaces et bâtiments publics ainsi que les infrastructures de sports et de loisirs, sans oublier le logement.

Les commerçants de la place du Revelin ont vu leurs terrasses entièrement rénovées suite aux travaux d'assainissement ; des surfaces plus grandes leur permettront d'accueillir un plus grand nombre de clients.

Quant au budget de l'eau et de l'assainissement, basé sur une redevance votée lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2014 (sans augmentation par rapport aux années précédentes soit un forfait domestique de base de 285,34 € TTC), il se décompose de la façon suivante (vote à l'unanimité) : rôle de l'eau 160,36 €, rôle de l'assainissement 84,70 €, redevance pollution 25,44 €, modernisation des réseaux 14,84 €.

Il prévoit pour 2015, outre la gestion de la station d'épuration, des travaux de maintenance sur le déversoir d'orage, certains bassins, les casiers de compostage des boues et les équipements informatiques de pilotage de la station.

Toutes les tranches d'extension et de réfection des réseaux telles que prévues aux schémas directeurs eau et assainissement, que nous avions réalisées en 2005, sont aujourd'hui terminées. Les prochains investissements dans ce domaine correspondront aux travaux de voirie qui seront réalisés dans le centre ancien.

Le budget des pompes funèbres est un budget annexe obligatoire qui correspond à la gestion du cimetière. Pour l'année 2015, il prévoit la réparation des portions de murs en mauvais état, la création d'un vestiaire pour les agents techniques, le changement de la porte de l'ancien cimetière et la pose de bancs.

Le budget du lotissement « La Ribièvre » prévoit pour 2015 la vente d'un nouveau lot (dossier en cours) ce qui portera à 4 le nombre de terrains vendus, dont 3 construits à ce jour. Cela montre bien l'utilité de cette opération qui contribue à diversifier et renforcer l'offre de logement de notre commune.

Rappelons qu'en fin d'opération le montant de ces ventes sera reversé au budget général de la commune.

Consommer localement...



... ce qui est produit sur notre territoire !

Depuis maintenant 4 ans le Pays A3V a mis en place le label Pays Gourmand dans le but d'encourager les restaurateurs du territoire à s'approvisionner localement. Vingt restaurants ont été labellisés en 2014. Vous pouvez les retrouver ainsi que toutes les actualités de Pays Gourmand sur www.paysgourmand.com.

Mais aujourd'hui, Pays Gourmand, ce n'est plus seulement les restaurants privés mais également les restaurants collectifs. Dans les cantines volontaires du territoire, notamment le collège d'Annot, des produits locaux sont progressivement introduits dans les menus. Le cuisinier travaillait déjà avec des producteurs du Pays et l'essai est fait actuellement de développer la gamme des produits qu'il est possible de proposer en circuits courts aux cuisines collectives. Notre territoire a une agriculture diversifiée avec de nombreux produits disponibles : les légumes bio en saison, les pommes, les fromages, les yaourts, la viande d'agneau... Cette démarche valorise la diversité et la qualité des productions agricoles de proximité dans la préparation des menus et renoue le lien entre alimentation, agriculture et territoire.

Pays Gourmand a rejoint le projet Régal initié par le Pays de Haute-Provence en partenariat avec le Conseil Général et la Région PACA. Cette démarche d'approvisionnement en circuits courts existe sur les collèges et lycées du Val de Durance et de Digne. La collaboration entre agriculteurs, chefs de cuisine, gestionnaires d'établissement et collectivités permet de construire des filières locales d'approvisionnement et de trouver des solutions souvent originales prenant en compte les contraintes de chacun.

Au-delà des aspects purement opérationnels, notamment logistiques et commerciaux, des interactions se créent et des questions émergent : qualité des produits, transparence des pratiques, sensibilisation des convives, connaissance entre acteurs au sein d'un même territoire, notion de proximité... Afin d'en envisager tous ces aspects, ce projet va s'étaler sur plusieurs années car il faut du temps pour changer les pratiques. Une alimentation de qualité dans la restauration collective est un sujet qui nous concerne tous.

Ce projet est réalisé dans le cadre du programme Leader. Contact au Pays A3V : 04 92 73 12 97 - paysgourmand@pays-a3v.net



La Fête de l'escalade au Pays des Grès installe sa notoriété

Les 30 et 31 mai derniers s'est déroulée la 5ème édition d'Annot à Bloc, la fête de l'escalade programmée par la Municipalité. Pour ce 5ème anniversaire, le soleil s'était invité tout le week-end sur le village, permettant d'oublier deux éditions consécutives marquées par de forts orages.

Grâce à ces conditions idéales, 277 grimpeurs ont pu profiter, dès le samedi matin, du nouveau secteur de compétition avec plus de 70 blocs de grès brossés spécialement pour l'occasion par Team Les Collets Production, le prestataire assistant la mairie dans l'organisation de cet évènement pour la troisième année consécutive.

Ce nouveau record de participants témoigne du sérieux et de l'implication de l'équipe organisatrice, et démontre que cette fête de l'escalade gagne en notoriété auprès des amateurs de grimpe.

Pendant ce temps-là, sur la place, les partenaires de l'évènement proposaient le prêt de matériel d'escalade pour les grimpeurs et la place du Germe se transformait, le temps d'un week-end, en petit parc d'attraction sur le thème des sports de corde avec un mur artificiel d'escalade, un parcours accrobranche dans les platanes et une initiation à la slackline dans le Jardin du Souvenir Français.



Le beau temps aidant, ces animations ont remporté un franc succès au point même que certains de nos petits annotains et leurs parents ont remercié les professionnels qui les encadraient en leur disant : « Merci et à l'année prochaine », preuve de l'ancrage de cet évènement dans le calendrier des manifestations annotaines.

Coté compétition, le samedi en début de soirée, le parrain de l'évènement Tony Lamiche, référence internationale dans le milieu de la grimpe, remportait les finales experts homme sous les encouragements de plus de 300 spectateurs rassemblés devant le bloc artificiel des finales placés devant la mairie.

La compétition féminine voyait couronner Charlotte André et Lilou Lafay, premières *ex aequo* d'une finale pleine de suspense, où chaque participante aura fait étalage de ses qualités techniques et mentales pour

aller poser ses deux mains sur la dernière prise.

Après la remise des prix et un apéritif offert aux participants par la commune, grimpeurs et curieux se sont retrouvés en musique sur la Place du Germe pour profiter du stand de restauration et de la buvette tenus respectivement par « les Cavaliers de Vérimeande » et le Comité des Fêtes d'Annot ; l'occasion pour ceux qui avaient encore un peu d'énergie de danser sous les sons et lumières du DJ, jusqu'au bout de la nuit.

Le dimanche matin, malgré la fatigue, la convivialité était toujours aux rendez-vous, certains grimpeurs co-voiturant vers les blocs de la piste d'Argenton, d'autres se rendant sur le secteur fraîchement brossé d'Annot.

Sur la place du village, une initiation sur bloc artificiel fut proposée pour les enfants alors qu'aux alentours de midi les finales enfants se déroulaient sous les encouragements d'une centaine de spectateurs.

En début d'après-midi, la tombola, avec de nombreux lots offerts par les partenaires, clôturait l'évènement. Gagnants et perdants rentraient chez eux le sourire aux lèvres, heureux d'avoir passé un moment de convivialité autour de leur passion.

Organisateurs, participants et partenaires, que nous remercions une fois de plus, se souviendront longtemps de cette édition, sûrement la plus réussie, tout en gardant à l'esprit qu'il faudra encore faire mieux l'année prochaine ; pour cela, le travail reprendra dès cet automne !





L'Office de Tourisme vous propose sa programmation estivale

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la commission animation de l'Office de Tourisme d'Annot finalise la programmation estivale 2015 qui s'annonce dense et variée.

Au menu, un programme riche et diversifié proposant stages, concerts, cinéma en plein air, théâtre, ateliers de loisirs créatifs, activités de découverte de la nature et du territoire...

Dès le 9 juillet, la saison sera lancée avec la première des quatre séances du cinéma en plein air sur le stade. Deux jours plus tard, le premier concert de l'été sur la place du Coulet verra se produire « Carnaby Street », un groupe reprenant les succès des Beatles et des Rolling Stones. D'autres concerts seront programmés durant l'été, avec notamment des chants traditionnels corses et du gospel.

Le théâtre sera aussi à l'honneur avec « Mesclun Folie's » le jeudi 30 juillet, une pièce écrite par Noëlle Perna mettant en scène la famille de Mado La Niçoise et interprétée par les comédiens du célèbre « Bar des Oiseaux » à Nice. Dans un registre plus classique, les 12 et 15 août l'Office de Tourisme proposera une création théâtrale et musicale autour de l'œuvre de Paulo Coelho, la « Riviera Piedra » mise en scène par Claire Mathaut.

L'été étant la saison touristique majeure, des animations permettant la découverte du territoire et du patrimoine seront proposées avec notamment des randonnées accompagnées, des conférences sur des thèmes locaux et une journée de découverte du village en gyropodes. Ne manquez pas aussi l'exposition estivale du musée Regain qui sera composée de deux expositions en simultané, une sur le centenaire du Train des Pignes et l'autre sur des cartes postales anciennes du territoire d'Annot.

Enfin des animations sportives et insolites sont prévues avec notamment une initiation au Pilou le 25 juillet et un tournoi de Bubble-Foot le 14 aout.

Dans la continuité des ateliers proposés aux enfants tout au long de l'année, l'Office de Tourisme organise des animations autour des loisirs créatifs avec de la mosaïque, de la peinture sur galets et d'autres thématiques qui seront confirmées ultérieurement. Pour ces ateliers, ainsi que pour les nombreux stages organisés sur notre territoire (danse, chant, langue provençale, tennis, football...), il est conseillé de s'inscrire à l'avance auprès des organisateurs.

Du coté des associations, certaines dates ont déjà été confirmées par les organisateurs avec notamment comme temps forts les 20 ans de la fête provençale le 18 juillet, le passage du Tour de France Cycliste le 22 juillet, le loto en plein air du Comité des Fêtes le 6 août ; la saison se clôturera le 29 août avec le « Festival Lez'arts » organisé par l'association Rhapsodie.

N'oubliez pas de consulter notre nouveau site internet www.annot-tourisme.com et le calendrier des animations estivales qui sera édité à la fin du mois de juin, pour retrouver l'ensemble des détails sur les évènements institutionnels et associatifs de notre territoire.

L'été à Annot ? Il se passe toujours quelque chose...

Mise en ligne de nos nouveaux sites internet



Comme nous l'avons relaté à plusieurs reprises dans ce bulletin relativement au projet de valorisation durable des grès, et comme imposé suite au nouveau classement de l'Office de Tourisme en catégorie 3, deux nouveaux sites internet ont vu le jour dernièrement.

En effet et auparavant, le site www.annot.com concentrerait toutes les informations concernant notre village, qu'elles concernent la vie locale, la vie municipale, ou les informations touristiques.

Le nouveau classement de l'Office de Tourisme impliquant que celui-ci puisse disposer d'un site internet en nom propre, il a donc été nécessaire de scinder toutes les informations incluses dans le site www.annot.com vers deux outils distincts.

Ainsi, vous trouverez sur www.annot.com toutes les informations relatives à notre village : l'annuaire des commerçants et services, les informations municipales, les actualités du village, les associations.

Et sur www.annot-tourisme.com, vous pourrez retrouver toutes les informations qui concernent la vie touristique : les hébergements et services de restauration, les prestataires d'activités, l'agenda des manifestations, les activités culturelles, le patrimoine...

Et pour une information plus tournée vers le direct, retrouvez-nous sur Facebook !



Pentecôte 2015 en images





Le 22 juillet, un évènement à ne pas manquer !

Créé en 1903 par Henri Desgranges, le Tour suit approximativement les contours de la France. Les coureurs sont isolés, sans assistance technique.

Les recherches photographiques et écrites nous permettent d'affirmer que le tour a traversé Annot et la Vallée de la Vaire à sept reprises : 1914, 1919, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1932.

En 1914, la grande boucle est passée à Annot, le 16 juillet, deux semaines environ avant la mobilisation générale du 1er août. En effet, en quatre ans de guerre, plus d'une centaine de coureurs amateurs périrent dans la tourmente. A l'époque, les coureurs doivent effectuer toutes leurs réparations eux-mêmes et utiliser le même vélo sur toute la durée de l'épreuve.

C'est pour le Tour de France 1919 que fut créé le premier maillot jaune.

A l'occasion du Tour 1925, avec la réalisation de l'émetteur de la Tour Eiffel, les rares annotains équipés d'un poste de radiodiffusion ont pu entendre les résultats de l'épreuve.

Le Tour de France 1926 est l'un des Tours les plus connus et le plus long avec 5745 kilomètres. L'expression « forçats de la route » s'appliquera pour décrire la condition des coureurs de ce 20ème Tour ; le doyen d'Annot, Elie Assandri, s'en souvient encore parfaitement, il avait alors 7 ans.

En 1927, les habitants d'Annot voient défiler avec les coureurs les premières voitures d'assistance technique.

C'est en 1932 que les annotains verront pour la dernière fois les cyclistes traverser leur village.

Pour l'édition 2015, plus de 80 ans après le dernier passage, le Tour sera à nouveau sur l'Avenue du Foulon et le Boulevard Saint-Pierre.

Que de chemins parcourus depuis ces dernières éditions !

Retrouvez ci-dessous quelques informations afin que vous jugiez vous-même de l'ampleur internationale de cette manifestation et de cette organisation :

- 198 cyclistes, 4500 personnes accréditées
- 9 hélicoptères, dont un médicalisé
- 22 bus équipés
- 150 camions techniques
- 10 médecins, 5 infirmiers
- 44 gardes républicains
- 90 chaînes de télévision qui couvrent l'évènement pour 3,5 milliards de téléspectateurs

Notez tout de même les quelques contraintes et informations importantes liées au passage de la caravane et des coureurs :

- fermeture totale de la route dans les deux sens de circulation de 10h à 16h
- interdiction de stationnement des véhicules sur les voies empruntées par la course.
- le passage de la caravane est prévu à 12h45
- les premiers coureurs sont attendus aux alentours de 14h45
- cette étape sera la 17ème qui mènera les coureurs de Digne-les-Bains à Pra-Loup, après avoir franchi plusieurs cols
- pour assurer la sécurité du passage des coureurs sur l'arrondissement de Castellane, 165 militaires seront déployés dont 20 sur la traversée de l'agglomération d'Annot
- un ravitaillement des coureurs est prévu à la sortie du village.

Nous espérons et souhaitons, amis annotains et visiteurs, que cet évènement qu'est le passage du Tour de France 2015 s'effectue dans des conditions de sécurité optimales, et que vous gardiez de cette journée le meilleur souvenir possible !

A noter : nous vous conseillons vivement la lecture de l'excellent travail de recherche historique sur le passage du Tour à Annot, effectué par notre amie et concitoyenne Nathalie LEQUET, disponible sur notre site internet :
<http://www.annot.com/images/pdf/histoire-du-tour-de-france-a-annot-nathalie-lequet.pdf>



Assemblée générale de l'Annothèque

L'Annothèque a tenu son assemblée générale le mercredi 28 janvier 2015 dans les locaux de la bibliothèque, Rue Basse, à Annot.

Le compte rendu financier 2014 fait apparaître une gestion saine et équilibrée : total des recettes 2 361,80 € (dont 1 300,00 € de subventions de la Communauté de Communes), total des dépenses 1 723,77 €, pour un résultat de l'exercice de + 638,03 €.

Les cotisations, inchangées depuis 2007, resteront au même niveau pour 2015 : abonnement individuel à 10 €, abonnement familial à 17 €.

Le compte rendu moral 2014 de la bibliothèque pour l'année écoulée : 474 lecteurs (271 jeunes et scolaires, 203 adultes), 5 955 livres empruntés soit 19% de plus qu'en 2013, 374 CD, DVD et partitions empruntés, 113 nouveaux ouvrages achetés, 282 livres donnés, 1 113 ouvrages empruntés au bibliobus et 653 au musibus.

Au-delà des actions habituelles d'accueil des scolaires, d'animation à la crèche, de prêt de livres audio à l'ADMR et des ateliers hebdomadaires dans le cadre des activités péri éducatives, l'année 2014 aura été marquée par des animations particulières : atelier d'écriture avec Marianne GRAND, atelier poétique et soirée poésie et musique dans le cadre du printemps des poètes, lecture d'archives « Annot pendant la 1ère guerre mondiale », Troc' livres et livre-service, création d'un « Club Lecture » mensuel, expositions « Annot en Aquarelles » (B.BERMONDY), « Insectes » et « Livres d'Artistes ».

Ces deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Les projets 2015 sont également validés : printemps des poètes, atelier avec l'auteur Annick COMBIER, Troc'livres (juillet), rencontres de la parole (août), livre-service (septembre) dans le cadre du forum des associations.

Enfin, l'équipe des responsables est reconduite :

- Présidente : Odette GAUDEMARD
- Secrétaire : Charlette AUTRAN
- Trésorière : Joëlle CRAMARO
- Trésorière Adjointe : Joëlle DAVID

Julie ESPERON, agent de la commune, continuant bien sûr à assurer les fonctions d'accueil du public et d'animation de l'Annothèque.

Le verre de l'amitié et la traditionnelle galette ont clôturé cette réunion de travail à la fois sérieuse et conviviale.

Cant'Annot, la voix qui monte

Samedi 13 juin dernier, la chorale Cant'Annot a donné son concert annuel ; une prestation éblouissante pour cette poignée d'amateurs dont le succès est grandissant, tant à Annot que sur les communes environnantes.

Cette année, le challenge était de taille, puisqu'il s'agissait de remplir l'Eglise Saint-Jean Baptiste, alors que jusqu'à présent la chorale officiait dans la Chapelle des Pénitents.

Contrat rempli et bien rempli, puisque l'église s'est trouvée comble en un temps record ; le public, conquis par 1 heure 1/2 de concert autour d'un répertoire mêlant chants traditionnels, chants classiques et gospels, a manifesté son contentement par de nombreux rappels.

Composé de chanteurs amateurs de tous horizons et dirigé par Paule DEBRABANDERE, cet ensemble annotain dont la notoriété est en train de dépasser les limites du village vient de terminer sa saison. Mais ne vous inquiétez pas, si vous n'avez pas pu les apprécier ce samedi, pour pourrez très certainement aller à leur rencontre au cours de l'été...





13 mars 2015

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE

Les conditions pour solliciter la dénomination de commune touristique sont remplies. Le Maire indique que le dossier de demande a été établi conformément à l'arrêté du 2 septembre 2008.

Pour 15, contre 0, abstention 0

MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1er janvier 2015, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur :

- création de nouvelles catégories et de tarifs,
- suppression des abattements facultatifs,
- révision du régime des exonérations,
- possibilité de taxation d'office.

Pour la commune d'Annot, cette modification porte sur l'ajout des catégories « chambres d'hôtes » et « hôtel 3 étoiles » ; le principe de taxation sur la commune étant établi au forfait.

Le Maire demande d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2015 (pas d'augmentation par rapport à 2014) :

- Camping classé 2 étoiles 0,20 €
- Meublé non classé 0,25 €
- Meublé classé 1 étoile 0,35 €
- Meublé classé 2 étoiles 0,40 €
- Meublé classé 3 étoiles 0,55 €
- Gîte d'étape et de séjour 0,35 €
- Hôtel non classé 0,25 €
- Hôtel classé 1 étoile 0,35 €
- Hôtel classé 2 étoiles 0,40 €
- Hôtel classé 3 étoiles 0,60 €
- Village vacances 0,35 €
- Chambres d'hôtes 0,35 €

Pour 15, contre 0, abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que pour certains travaux de voirie, il est possible d'obtenir une aide du conseil général au titre de la programmation annuelle cantonale.

Il propose de faire financer par ce dispositif les travaux suivants :

- réalisation de travaux en prévision du Tour de France : à l'entrée d'Annot se situe le carrefour sur la RD908 donnant accès au lotissement de la Croix Romane. Des îlots au sol avaient été réalisés initialement et devant l'étroitesse de la route, ceux-ci ont été progressivement détériorés par le déneigement et présentent aujourd'hui un danger.

Il est programmé leur démolition et leur remplacement par un marquage à la résine ocre.

- concernant la voie communale dite de la Gavotte qui dessert la gendarmerie et la route de Colle Basse : il s'agit de la réfection de la chaussée détériorée.

Le montant total de ces deux opérations s'élève à 20 900,00 € HT soit 25 080,00 € TTC.

Financement par le Département (75%) : 18 810,00 € TTC ; autofinancement communal : 6 270,00 € TTC.

Pour 15, contre 0, abstention 0

ALIÉNATION DES BIENS COMMUNAUX CADASTRÉS F45, F46, F78

Après avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme et Environnement du 16 décembre 2014, les immeubles cadastrés F45 et 46 ainsi que la parcelle F78 dont dispose actuellement la commune n'ont aucune occupation et ne présentent pas d'utilité pour le service public.

Par ailleurs, ces biens sont en très mauvais état et nécessitent de gros travaux de réparation pour les maintenir dans un bon état de conservation.

Le maire propose, en conséquence, d'aliéner ces immeubles, au prix défini par les services des domaines à savoir :

- 45 000 € pour la F78
- 50 000 € pour la F45 et 46

Pour 12, contre 3, abstention 0

ACQUISITION DE BIENS CADASTRÉS A414 ET A41

L'acquisition de ces biens permettra à la commune de disposer d'un lieu de dépôt pour les déchets d'espaces verts.

Ces déchets sont actuellement entreposés dans les jardins de la Respelido. Ces 2 parcelles à l'écart du village permettront de dégager la Respelido et éviter des nuisances visuelles.

Ces déchets verts seront entreposés dans l'attente d'être broyés.

Ces 2 parcelles ont une surface de 2780 m², elles sont situées dans la zone NC du Plan d'Occupation des sols.

Le prix de ces 2 parcelles est de 14 500 €.

Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'acquisition des parcelles A 414 et A 413 au prix de 14 500 €.

Pour 12, contre 0, abstentions 3

13 avril 2015

CONTRIBUTION 2015 AU SDIS

Le Maire informe que le conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence, réuni en décembre 2014, a déterminé la contribution de chaque collectivité.

Pour la commune d'Annot, le montant appelé par le SDIS 04 pour l'année 2015 est de 35 488,60 €.

Les cotisations des communes arrêtées par le CA du SDIS 04 sont calculées conformément aux dispositions de l'article L1424-35 du CGCT et des délibérations 2000-38 du 30/10/2000 et 2001-38 du 25/10/2001.

Pour l'année 2014 la commune d'Annot a versé la somme de 34 795,18 €. La hausse constatée de 693,42 € pour 2015 correspond :

- à la prise en compte des dernières données du potentiel fiscal et de la population dite DGF (base 2014)
- à l'intégration des dépenses transférées pour certaines collectivités (vacataires saisonniers et personnels transférés ou mis à disposition)

Pour 14, contre 0, abstention 0

ADHESIONS 2015

Les adhésions et cotisations aux organismes suivants ont été renouvelées à l'unanimité pour l'année 2015 : Mission locales des AHP, Fédération pour les Structures d'Irrigation Collective des Alpes de Haute-Provence, Association Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques, Association Nationale des Elus de la Montagne, Association Régionale pour le Fleurissement, Fondation du Patrimoine, Fédération des Stations Vertes, CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs), Écomusée de la Roudoule, Association des Maires du Département, S.D.E.



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Medhi KACHER et Romane TAILLARD
- Mickaël COPPI et Solenne ROUTIER.

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Lucien WATEL
- Léone RICCIARELLI
- Marguerite REY
- Éloïse LAGORSE

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

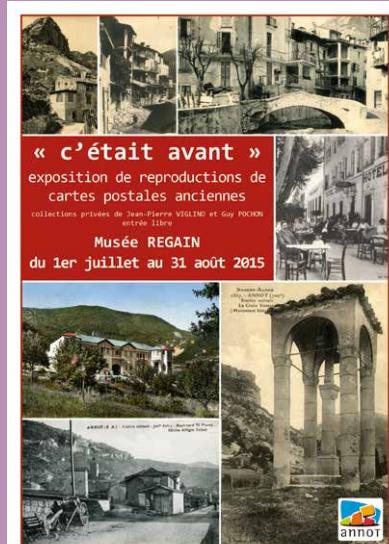
- Mélody, fille de Laure HONNORATY et Christophe PABAN
- Lilian, fils de Caroline FALSARELLA et Yoann ESCALES

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

« C'était avant »

Tel est l'intitulé de l'exposition gratuite tout à fait exceptionnelle que nous vous proposons de visiter du 1er juillet au 31 août au Musée Regain.

A travers plus de 120 reproductions de cartes postales anciennes et documents issus des collections privées de Jean-Pierre VIGLINO et Guy POCHON, venez retrouver Annot et son canton au fil du temps...



Annot'Gout
9 - 10 - 11 octobre 2015

Notez ces dates dans votre agenda, et retrouvez toutes les informations sur le site www.annot-gout.com !

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE 17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Dr Bono : 04 92 83 23 02
Dr Roux : 04 92 83 26 67

AMBULANCES
Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Brunel : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Guelpa : 04 92 83 76 48

CHIROPRACTEUR
Casedevant : 06 12 24 68 92

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 06 60 35 22 95

POMPES FUNÈBRES
Budon : 06 60 35 22 95
Muraire : 04 92 83 22 80

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAI DE SERVICES PUBLICS
04 92 83 25 80

« à l'ombre du baou »
Bulletin d'information municipal.
Directeur de la publication :
Jean Ballester, Maire d'Annot.

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'Equipe municipale, celle de l'Office de Tourisme
et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000
Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999